

N° 119



Le Courrier de Luzancy

Printemps – Eté 2022



Luzancy fête l'été !

Sommaire

| | | | |
|--------------------------------------|-----------|---|-----------|
| Edito du maire | P3 | Mes alertes | P29 |
| Conseils municipaux | P4 à P13 | Le bonheur des pattes | P29 |
| A la découverte des oiseaux de Messy | P14 | Zen en vacances | P30 |
| Après-midi Jeux de société | P15 | Plan canicule | P31 |
| Saint Colomban | P15 | Prévention | P32 |
| Chasse aux Œufs | P16 | Transport | P32 |
| Village fleuri | P16 | Mission Locale | P33 |
| Cérémonie du 8 mai | P17 | Etat Civil | P33 |
| Confidence spectacle de magie 11 mai | P18 | Renseignements et adresses utiles | P34 à P35 |
| Luz'en feu | P19 | Publicités | P36 |
| Parc de Luzancy | P20 | Une nouveauté le journal est en ligne sur notre site internet : https://luzancy.fr | |
| Ancien cimetière | P21 | | |
| Travaux | P21 | | |
| Jeux | P22 à P23 | | |
| Recettes | P24 à P25 | | |
| A vos agendas | P26 | | |
| Formulaire inscriptions brocante | P27 | | |
| Bibliothèque | P28 | | |



Edito du Maire



Chères Luzancéennes, chers Luzancéens,

L'été 2022 débute et j'en profite pour vous souhaiter à toutes et tous de bonnes vacances !

Se ressourcer en famille et entre amis afin de faire le plein de bonne humeur. Les dernières années ont, pour nous tous, été très éprouvantes.

Aussi il est important de prendre le temps et de ralentir, autant que faire se peut, notre quotidien si pressant et oppressant parfois.

La dernière édition de Luz en feu nous a permis de toucher du doigt cet esprit de vacances convivial et festif.

Le mois de septembre sera le mois de la rentrée et d'une fête communale légèrement modifiée où nous pourrons nous retrouver afin de débriefer sur ces repos annuels bien mérités.

Profitez bien de vos proches et que le soleil inonde vos journées autant que vos cœurs.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire, Gautier SAUVAGE

Compte rendu du Conseil Municipal

SEANCE DU 08 AVRIL 2022

Le 08 avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Gautier, Maire ;

PRESENTS : Mmes Mrs DERRIEN Nicolas premier Adjoint, HERAULT Laurence deuxième Adjoint, BEAUVOIS Jocelyn troisième Adjoint, DA FONSECA Manuel, URBAIN Patrice, GIRAUD Vicky, KALUZNY Ludivine.

ABSENTS EXCUSES :

Mr CHARLET Alain donne pouvoir à Mr DERRIEN Nicolas
Mme CANINI Joëlle donne pouvoir à Mr DA FONSECA Manuel,
Mme QUENTIN Fanny donne pouvoir à Mme HERAULT Laurence
Mr VUILLEMIN Philippe donne pouvoir à Mr BEAUVOIS Jocelyn
Mr DAVOUST Eric
COUDERC Jérémy

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIRAUD Vicky

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du Compte Administratif 2021

Le Maire demande qu'un Président soit désigné par l'assemblée pour le vote du Compte Administratif. Mr DERRIEN Nicolas est élu.

Monsieur le Maire rappelle les chapitres du Compte Administratif, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, soit :

| | | |
|-----------------|---------------|--------------|
| -fonctionnement | dépenses | 550 247.24 € |
| | recettes | 756 042.07 € |
| | excédent 2021 | 205 794.83 € |

| | | |
|-----------------|---------------|--------------|
| -investissement | dépenses | 82 544.54 € |
| | recettes | 282 125.28 € |
| | excédent 2021 | 199 580.74 € |

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur DERRIEN prend la présidence de l'assemblée. Il rappelle que le Compte Administratif doit être voté en l'absence du Maire.

Monsieur DERRIEN rappelle les chapitres du Compte Administratif, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement. Pour répondre à Mme GIRAUD, il précise que la colonne « crédits annulés » en recettes de fonctionnement et d'investissement sur le Compte Administratif correspond à la différence entre les recettes budgétisées en 2021 et les recettes réelles de l'exercice. Si le chiffre est négatif, c'est que les recettes prévues sont inférieures aux recettes réelles perçues par la commune.

Il est ensuite procédé au vote du Compte Administratif 2021

Délibération S2/1-2022 :

Monsieur le Maire demande qu'un Président soit élu pour le vote du Compte Administratif.

Mr DERRIEN Nicolas est élu.

Monsieur le Maire rappelle les chapitres du Compte Administratif, d'une part pour la section de fonctionnement et d'autre part pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire quitte la salle et Mr rappelle le Compte Administratif 2021 par chapitre qui peut se résumer ainsi :

| | | |
|-----------------|---------------|--------------|
| -fonctionnement | dépenses | 550 247.24 € |
| | recettes | 756 042.07 € |
| | excédent 2021 | 205 794.83 € |
| -investissement | dépenses | 82 544.54 € |
| | recettes | 282 125.28 € |
| | excédent 2021 | 199 580.74 € |

Il est constaté le résultat cumulé du Compte Administratif 2021 :

| | |
|--|--------------|
| -excédent en section de fonctionnement | 953 312.93 € |
| -excédent en section d'investissement | 648 666.77 € |

Compte rendu du Conseil Municipal

-des restes à réaliser pour 18 606.88 € en dépenses d'investissement.

-des restes à réaliser pour 6 828.60 € en recettes de fonctionnement

En l'absence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.Compte de Gestion 2021 du Budget communal

Monsieur le Maire explique que le Compte de Gestion est identique au Compte Administratif qui vient d'être voté. Il reprend sous une autre forme, le Compte Administratif et les Pages 22 et 23 du Compte de gestion reprennent les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2021 ainsi que le résultat cumulé.

Le Maire précise le détail des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Il est ensuite procédé au vote.

Délibération S2/2-2022 :

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2021 au 31.12.2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le Compte de Gestion 2021 est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.Affectation du résultat du Budget Principal 2021

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2021 au Budget 2022.

Il rappelle les résultats cumulés de l'exercice 2021 :

-fonctionnement 953 312.93 €

-investissement 648 666.77 €

Il précise que l'excédent de résultat 2021 en investissement permet de financer les projets de la commune sans affecter de recettes supplémentaires. Il propose donc d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 en fonctionnement du Budget 2022 et celui d'investissement 2021 (obligatoire) en investissement pour l'exercice 2022, soit :

-Affectation du résultat de fonctionnement au c/002 report en fonctionnement pour un montant de 953 312.93 €,

-Affectation du résultat d'investissement au c/001 solde d'exécution d'investissement pour un montant de 648 666.77 €.

Délibération S2/3-2022 :

Après avoir constaté les résultats cumulés de l'exercice 2021 :

-fonctionnement 953 312.93 €

-investissement 648 666.77 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat :

-de fonctionnement au c/002 report en fonctionnement pour un montant de 953 312.93 €,

-d'investissement au c/001 solde d'exécution d'investissement pour un montant de 648 666.77 €.

L'affectation du résultat est votée et approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.Taux des Taxes

Monsieur le Maire indique que les recettes attendues de la fiscalité (taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti) sont reprises sur l'état 1259 qui a été communiqué aux conseillers municipaux. Les montants prévus au budget sont un peu inférieurs à ceux indiqués sur l'état 1259 car ce sont des estimations et les recettes réelles peuvent être inférieures à ces estimations..

Compte rendu du Conseil Municipal

Monsieur DERRIEN prend la parole et précise que le souhait de la municipalité est de ne pas augmenter le taux des taxes foncières et de maintenir à l'identique les taux votés en 2021

Délibération S2/4-2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de maintenir les taux suivants :

38.74 % taxe foncière (bâti)

45.49 % taxe foncière (non bâti)

5. Budget Unique 2022

Monsieur le Maire présente le Budget 2022 par chapitres.

Monsieur DERRIEN rappelle que le Budget doit être voté en équilibre de dépenses. Il répond ensuite aux différentes questions des conseillers sur les affectations des dépenses de fonctionnement par article.

Monsieur le Maire précise que les conseillers vont continuer à travailler sur le budget et les dépenses en 2022.

Délibération S2/5-2022 :

Monsieur le Maire présente le Budget par chapitre qui se résume ainsi :

| | | |
|-----------------|----------|----------------|
| -fonctionnement | Dépenses | 1 665 881.93 € |
| | Recettes | 1 665 881.93 € |
| -investissement | Dépenses | 672 013.85 € |
| | Recettes | 672 013.85 € |

Après en avoir délibéré, le Budget Unique voté par chapitre est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6.Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose les demandes reçues et les propositions qui ont été étudiées en réunion du budget. Le montant total proposé au vote est de 4 900.00 €. Il rappelle que le Budget 2022 prévoit un montant total de subvention de 10 000.00 €, ce qui permettra de répondre à des sollicitations éventuelles en cours d'année.

Délibération S2/6-2022

Vu la délibération n° S2/5-2022 du 08/04/2022 portant vote du BP 2022

Vu les sommes portées au Compte 6574 du BP 2022,

Vu les demandes de subventions reçues par la commune,

Considérant l'avis de la commission finances du 28/03/22,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

| | |
|--|------------|
| Secours catholique la Ferté sous Jouarre | 500,00 € |
| Secours Populaire Français de Seine et Marne | 500,00 € |
| La ligue contre le cancer Seine et Marne | 300,00 € |
| SPA | 100,00 € |
| AFM TELETHON | 0,00 € |
| Coopérative scolaire | 1 000,00 € |
| Jeunes sapeurs-pompiers | 500,00 € |
| River Protect | 500,00 € |
| D Day association | 500,00 € |
| Comité des fêtes de Luzancy | 1 000,00 € |

Compte rendu du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver les subventions aux associations ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Séance levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Le Maire
Gautier SAUVAGE

Le Secrétaire de séance

Compte rendu du Conseil Municipal

SEANCE DU 19 MAI 2022

Le dix-neuf mai deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Gautier, Maire ;

PRESENTS : MMES MRS DERRIEN Nicolas premier Adjoint, BEAUVOIS Jocelyn troisième Adjoint, CANINI Joëlle quatrième Adjoint, COUDERC Jérémy, DA FONSECA Manuel, DAVOUST Eric, GIRAUD Vicky, KALUZNY Ludivine, URBAIN Patrice, VUILLEMIN Philippe.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Hérault donne pouvoir à Mme Canini

Mr Charlet donne pouvoir à Mr Derrien

Mme Quentin donne pouvoir à Mr Beauvois

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr DERRIEN Nicolas

Le compte-rendu de la séance du 28 avril 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

1. Convention de gestion des eaux pluviales urbaines pour l'année 2022

Monsieur le Maire expose : La gestion des eaux pluviales est une compétence obligatoire des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2020.

La communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie n'a pas été en mesure de constituer les moyens techniques, administratifs et financiers pour mettre en place cette compétence. Elle demande donc depuis janvier 2020 à ce que les communes gèrent le service des eaux pluviales urbaines pour son compte en signant une convention de gestion annuelle.

Cette convention a été signée par la commune de Luzancy en 2020 et 2021 et la Communauté d'Agglomération demande à ce que soit délibérée une nouvelle convention de gestion pour l'année 2022.

La Communauté d'Agglomération devrait être en mesure d'assumer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à compter de 2023 : cela signifiera qu'elle gèrera directement le service et qu'elle proposera aux communes une diminution du montant des attributions de compensation liée à ce service (CLECT).

A la suite des questions des conseillers, il est précisé que la Communauté d'Agglomération prend en charge la partie investissement du service des eaux pluviales. Il est également indiqué que l'assurance

multirisque de la commune doit être informée de la signature de la convention.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment son article L. 5216-7-1 et L. 5215-27 ;

Vu la délibération n° 2019-193 en date du 14.11.2019 de la Communauté approuvant la signature de la convention de gestion des eaux pluviales pour l'année 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-362 de la Communauté approuvant la signature de la convention de gestion des eaux pluviales pour l'année 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-267 de la Communauté approuvant la signature de la convention de gestion des eaux potables pour l'année 2022 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la Communauté devait exercer en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion d'eaux pluviales urbaines » sur l'intégralité du périmètre communautaire ;

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion d'eaux pluviales ne sont pas suffisants, et afin de donner le temps nécessaire à la Communauté pour mettre en place une organisation pérenne, il est impératif d'assurer la continuité du service public ;

Vu la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative plus particulièrement son article 52 prolongeant de douze mois le délai prévu pour la transmission du rapport évaluant le coût net des transferts en 2020

Compte rendu du Conseil Municipal

Considérant à cet égard que seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, en accomplissant de manière temporaire au nom et pour le compte de la Communauté les actes matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Considérant que l'article L. 5216-7-1 du C.G.C.T. prévoit que la communauté d'agglomération peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

Considérant qu'une telle convention peut ainsi être conclue entre la Communauté et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante du service eaux pluviales urbaines relevant de ses attributions dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

-D'approuver la signature d'une convention relative à la gestion d'eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour l'année 2022,

-Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération

2.Secours d'urgence

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut être amenée dans le cadre de l'action sociale à distribuer des aides financières aux administrés. Ces aides sont examinées par la commission sociale, puis délibérées sur avis de cette commission, en respectant l'anonymat des personnes concernées. Dans certains cas, il est nécessaire que la commune puisse intervenir très rapidement, sans réunir le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose donc que le conseil municipal l'autorise à examiner avec la commission action sociale les demandes de secours exceptionnels à caractère d'urgence et de lui permettre d'octroyer dans la limite d'un certain montant des bons d'alimentation, de combustible, ou de décider le paiement immédiat d'un créancier par mandat administratif.

Possibilité de définir le type de factures prises en compte : loyer, eau électricité, gaz, bois.

Monsieur Derrien précise que cela permettrait de payer les créanciers sans délibération, après étude de la commission action sociale.

Monsieur le Maire indique que la commune bénéficie d'un correspondant attitré d'EDF pour les personnes en difficulté. Ce correspondant travaille sur les dossiers avec la commission action sociale.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant maximum de l'aide à 300.00 €.

Considérant que les demandes de secours déposées en Mairie auprès de la commission d'action sociale peuvent revêtir un caractère d'urgence,

Considérant que ce caractère d'urgence peut être incompatible avec les délais de réunion du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la possibilité d'octroyer sur justificatif, des bons d'alimentation, de combustible ou de procéder au paiement des factures des créanciers par mandat administratif sans avoir à réunir en séance ordinaire ou extraordinaire le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

-D'autoriser Monsieur le Maire à examiner les demandes de secours exceptionnels à caractère d'urgence,

-D'autoriser Monsieur le Maire à octroyer en cas d'urgence des bons d'alimentation ou de combustibles non remboursable, de procéder au règlement de factures de créanciers (eau, électricité, gaz, bois, loyer) par mandat administratif,

-Dit que le montant maximum de l'aide est fixé à 300 € par demande,

-Dit que les crédits sont inscrits au compte 658821 du BP 2022.

Compte rendu du Conseil Municipal

3. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire expose : La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Luzancy son Budget Principal qui est le seul budget.

L'application de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur Derrien prend la parole et précise que le plan comptable est divisé en chapitres et en articles. C'est ce qui permet de budgétiser les dépenses de la commune et d'avoir un suivi comptable. En adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, avant la date butoir du 1^{er} janvier 2024, la commune pourra bénéficier d'un suivi plus poussé de la part de l'opérateur et de la perception.

Monsieur le Maire indique que la mise en place de ce nouveau référentiel sera difficile, mais ensuite, ce sera plus pratique pour la gestion de la comptabilité de la commune.

VU l'article L 2121-29 du Code des Collectivités Locales,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 13 avril 2022

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 a été instaurée au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Le référentiel budgétaire et comptable M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1^{er} janvier 2024 (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

:

Compte rendu du Conseil Municipal

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants

-Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires notamment en matière de gestion pluriannuelle, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues,

-Un prérequis pour présenter un compte financier unique,

-L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

-Adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 développé à compter du 1er janvier 2023,

-Précise que la norme comptable M57 développée s'appliquera au budget géré actuellement selon la norme M14: Budget Principal

-Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.Prise en charge des frais de timbres fiscaux pour le renouvellement d'une CNI

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une carte d'identité a été égarée en Mairie sous l'ancien mandat. L'ensemble du conseil municipal est déjà informé de cette affaire et a décidé de prendre en charge les frais de renouvellement, mais la perception demande une délibération pour cette décision.

Vu la demande d'un administré de prise en charge par la commune des frais de renouvellement de sa carte d'identité,

Considérant que la carte de l'administrée a été égarée par le bureau de vote lors des élections municipales de 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de prendre en charge sur présentation d'un justificatif les frais de timbre fiscal pour renouvellement pour perte de la carte d'identité pour un montant de 25 € (vingt-cinq euros).

5-Demande de subvention

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'association « Histoire Mémoirelle de Notre Boucle de Marne au Vingtième siècle » dont le siège est à Saâcy sur Marne sollicite une subvention pour le livre qu'elle est en train de réaliser sur l'histoire des cinq villages de la Marne : Citty, Nanteuil, Saâcy, Mery, Luzancy.

Le coût prévisionnel de réalisation est de 20 000.00 € pour 750 exemplaires.

L'objet de l'association est de faire connaître au moyen de témoignages et de documents la vie locale au vingtième siècle sur le plan économique, social, culturel et celui des loisirs.

Monsieur Derrien précise que l'association veut faire un livre à la suite de l'exposition de décembre 2021 à Saâcy sur Marne.

Madame Giraud propose que des livres soient achetés par la commune quand ils seront édités, pour les mettre à disposition en Mairie et à la bibliothèque., les conseillers municipaux décident de fixer le montant de la subvention en adéquation avec les autres subventions versées

Après débat, les conseillers municipaux décident d'accorder une subvention et de fixer son montant en adéquation avec les subventions déjà accordées en début d'année, soit 500 €.

Vu la demande d'aide financière de l'association « Histoire Mémoirelle de notre boucle de Marne au vingtième siècle. Citty, Nanteuil, Saâcy, Mery, Luzancy » pour réaliser un ouvrage sur l'histoire locale

Vu les différents documents joints à la demande,

Considérant l'objet de l'association : faire connaître au moyen de témoignages et de documents la vie locale au vingtième siècle sur le plan économique, social, culturel et celui des loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide d'attribuer à l'association « Histoire Mémoirelle de notre boucle de Marne au vingtième siècle. Citty, Nanteuil, Saâcy, Mery, Luzancy » une subvention pour un montant de 500 €

-Dit que les crédits sont prévus au compte 6574 du BP 2022

Compte rendu du Conseil Municipal

6-Désignation d'un représentant de la commune et de son suppléant au Conseil d'Administration de la Maison d'enfants, au Comité de pilotage chargé de l'évaluation interne, aux commissions menus

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite des démissions de Madame Barrault titulaire et de Madame Chaudot suppléante, la commune de Luzancy n'est plus représentée aux comités et commissions rappelées.

Compte tenu de la nécessité d'une représentation de la commune à ces instances il est proposé de désigner un nouveau suppléant et un nouveau titulaire.

Monsieur le Maire précise que Madame Herault est absente mais souhaite proposer sa candidature en tant que titulaire.

Madame Canini propose sa candidature comme suppléante.

Monsieur le Maire propose que le vote intervienne à main levée ce qui est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vu la délibération n° S5 n° 29/2020 du 05 juin 2020 portant désignation d'un représentant et d'un titulaire aux instances de la Maison d'enfants de Luzancy,

Vu les démissions de Madame Barrault Véronique, représentant titulaire et de Madame Chaudot Laurie, représentant suppléant,

Considérant la nécessité de représenter la commune aux instances de la Maison d'enfants de Luzancy,

Il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant par un vote à main levée ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vu les candidatures de Mme Herault et de Mme Canini

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne au Conseil d'Administration de la Maison d'enfants, au Comité de pilotage chargé de l'évaluation interne, aux commissions menus :

-Mme Herault représentante titulaire de la commune

-Mme Canini représentante suppléante de la commune

7-Contrats de location et de maintenance pour les photocopieurs de l'école et de la Mairie

Monsieur Derrien prend la parole et indique qu'à la suite d'une première prise de contact avec la société Etter, il a été décidé de faire un état des lieux des copieurs de l'école et de la Mairie. Il s'est avéré que le volume de copies réel était très supérieur à ce qu'il croyait et à ce qui était prévu au contrat. Il rappelle les volumes contractuels.

Notamment à l'école, les copies couleurs étaient débloquées et le volume d'impression en Mairie supérieur aux prévisions.

Cela entraîne des hors forfait réguliers dont le coût n'a pas d'incidence pour les copies noir et blanc mais est important pour les copies couleur.

Par ailleurs les copieurs installés sont en sur-régime permanent et ne vont pas tenir les cinq ans prévus au contrat.

La Société Etter a donc fait une nouvelle proposition commerciale avec des copieurs plus puissants et des volumes correspondant aux volumes réels.

Pour la Mairie, le copieur permettra un agrafage automatique des documents.

Les deux copieurs permettront aussi de mettre des codes personnels pour suivre l'évolution des consommations. La commande des consommables sera automatique. Le coût des copies sur le contrat de maintenance comprend le renouvellement des consommables.

Enfin, la proposition comprend la mise à disposition sans coût locatif et sans coût de maintenance d'un écran interactif pour la salle du Conseil. Le copieur actuel de l'école sera conservé pour le bureau des élus sans cout locatif.

Il y aurait donc un contrat de location (Xerox) pour les deux nouveaux copieurs et un contrat de maintenance (Etter) pour les trois copieurs pour une durée de 21 trimestres soit une durée de 7 ans

Le coût total de la location (deux copieurs) ressort à 1099 € HT par mois sur la base du volume de copies prévues au contrat.

Le coût de la maintenance est le suivant :

Compte rendu du Conseil Municipal

Volume contractuel mensuel

| | Copieur école | Copieur Mairie | px unitaire HT | Total HT |
|------------|---------------|----------------|-------------------------|-----------------|
| Volumes NB | 3840 | 2303 | 0,0035 € | 21,50 € |
| Volumes CL | 1563 | 5351 | 0,0350 € | 241,99 € |
| | | | TOTAL MENSUEL HT | 263,49 € |

| | |
|---------------------|----------|
| Copieur bureau élus | |
| Prix unitaire HT NB | 0.0064 € |
| Prix unitaire HT CL | 0.067 € |

Vu le renouvellement du contrat de location et de maintenance du copieur de l'école et de la Mairie intervenu le 05 avril 2019

Considérant la nécessité de de changer les copieurs de l'école et de la Mairie qui ne sont plus adaptés à l'usage de l'école et de la Mairie,
 Considérant la proposition de la société ETTER pour la mise en place d'un nouveau contrat avec un changement du matériel et une adaptation de la proposition financière aux réels besoins,
 Considérant que la société ETTER propose également la mise à disposition sans coût locatif d'un copieur pour le bureau des élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accepter la proposition financière de la Société ETTER :
 - Location de deux copieurs et mise à disposition sans cout locatif d'un troisième copieur
 - Maintenance de trois copieurs pour une durée de 21 trimestres,
 - Mise à disposition d'un écran interactif sans coût locatif et sans coût de maintenance pour une durée de 5 ans,
- Dit que le coût d'installation du matériel ressort à 840.00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location et de maintenance ainsi que tout document afférent à la présente délibération

Séance levée à vingt heures et trente-cinq minutes.

Le Maire
Gautier SAUVAGE

Le Secrétaire de séance

À la découverte des oiseaux de la carrière de Messy

Une sortie Nature a été proposée le mercredi 16 mars aux carrières de Luzancy zone Natura 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.



Nous étions une douzaine de tous âges (un petit Matis âgé seulement de 5 jours accompagnait ses parents) à l'écoute d'Ornella et Stéphanie en ce début d'après midi, impatients de voir les espèces qui peuplent les étangs et autres plans d'eau issus de l'exploitation des carrières de Messy.

Couverts de nos gilets fluorescents, coiffés d'un casque (sécurité oblige...) et équipés de jumelles nous avons pris la route qui longe la carrière et déjà nos guides expérimentées nous alertaient sur la bergeronnette grise voletant de toit en toit.

S'approchant peu à peu des étangs, nous avons pu observer les mouettes, les cormorans, le héron cendré droit comme un « i » guettant patiemment sa proie.

De ces observations ponctuées des explications claires de nos deux guides, nous avons appris que les oiseaux changent de plumage au cours des processus d'accouplement : le plumage plus vif pour les parades suivi d'un autre moins voyant, sorte de camouflage pour leur sécurité... canards, foulques, grèbes huppées reconnaissables à leurs plastrons blancs, au loin des cygnes têtes plongée dans l'eau...

Puis nous sommes entrés dans la carrière désertée par les ouvriers, circulant prudemment entre les immenses monticules de matériaux criblés selon leur taille: graviers, sable dans lequel les hirondelles de rivage aiment nidifier au printemps.

Puis vint le moment de retourner à notre point de départ en regrettant de ne pas avoir vu encore plus d'espèces...avec l'envie d'y revenir sans pour autant déranger cette faune préservée prête à la nidification printanière.

Reportage de Colette V.



Après-midi jeux de société



Une trentaine d'habitants de Luzancy de tous âges se sont réunies le dimanche après-midi 13 mars

afin de découvrir des jeux de société proposés par Maud, représentante de la société OIKA-OIKA.

Des familles avec de jeunes enfants ont pu jouer avec des personnes plus âgées venues seules passer une après-midi à la découverte de nouveaux jeux.

Tous les jeux étaient proposés à la vente afin de pouvoir en profiter plus longtemps.

Tous ont pu déguster des crêpes proposées par le comité des fêtes.

Saint Colomban en Brie fête la Saint Patrick



À l'occasion de la semaine de la St Patrick (19 mars), Saint patron de l'Irlande, les communes du Pays fertois avaient revêtu leurs habits verts tandis que les marcheurs ont pu (re)découvrir les paysages de notre verte contrée et St Colomban.

Cette animation était à l'initiative de l'association Saint Colomban en brie

Saint Colomban, Moine Irlandais, a parcouru plus de 6 000 kms pour évangéliser l'Europe et en particulier le nord et l'est de la France. L'ensemble du plateau briard (et plus encore) est concerné par son œuvre civilisatrice, qui généra des vocations parmi les notables des lieux.

Chasse aux œufs

Cette année encore, la mairie a pu permettre à nos plus jeunes de partir à la chasse aux œufs de pâques.

Deux zones ont été aménagées en fonction des âges et chaque enfant a pu partir à la recherche de 5 œufs factices à échanger contre un sachet de divers chocolats et sucreries.

Enfants, parents et équipe municipale ont partagé cette agréable matinée de printemps dans le parc de la commune.



Village fleuri



Avec l'arrivée de l'été, les fleurs s'épanouissent dans nos jardins et sur nos balcons.

Notre village ne fait pas exception, et pour la seconde année, les géraniums, les surfinias, les campanules et autres plantes de saison ont réintégré les monuments et les jardinières.

Des habitants ont rejoint l'équipe municipale pour une matinée de plantation sous le signe de la bonne humeur. Les jardiniers les plus expérimentés ont pu partager leurs savoir-faire avec les novices.

Et si vous aussi, vous avez envie d'intégrer cette équipe de jardiniers en herbe pour apprendre, pour partager votre savoir-faire ou tout simplement passer un bon moment tout en rendant notre village plus agréable, même si vous n'avez que peu de temps, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.



Cérémonie du 8 mai



Ce 8 mai 2022 nous commémorons le 77ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale en France et en Europe. Notre nation se souvient du si lourd tribut payé par l'humanité.

Le rendez-vous était donné au cimetière de l'église pour le dépôt d'une gerbe, et la lecture par Gautier SAUVAGE maire de la commune, d'un texte de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

L'association DDAY nous à fait l'honneur de participer à cette cérémonie, en tenues militaires ou civiles d'époques, et véhiculés dans des engins d'un autre temps, pour le bonheur des habitants venus nombreux participés à ce devoir de mémoire. Saluons également la présence de Patrick FORTIER maire honoraire.



CONFIDENCES

Spectacle de magie

11 mai 2022

Confidences ???

Quelles confidences un jeune magicien, débarqué le matin même de Bergerac et invité par le Foyer Rural, pouvait il bien faire aux habitants de Luzancy ???

Tout en nous surprenant avec ses tours variés et originaux, ses manipulations, sa dextérité, Cyril Ayrau nous a transporté dans son passé, évoquant pour nous son enfance, ses rêves, sa relation privilégiée avec son grand-père, la naissance de sa vocation de magicien, et la recherche de la femme de sa vie qu'il espérait trouver parmi le public luzancéen !!!

Tout en poésie et humour, il a enchaîné ses tours qui nous ont laissés admiratifs, l'esprit titillé par le désir de percer ses secrets. Mais non, rien... même les spectateurs invités à le rejoindre sur scène n'y ont vu que du feu !

Comment Cyril se retrouve - t - il avec la bague de Blandine autour du cou ? Comment est il parvenu à inverser sans qu'elle s'en aperçoive les deux cartes pliées que chacun d'eux tenaient serrées entre leur dents ?

Comment a t-il pu prédire et écrire que Gaëlle, qu'il n'avait jamais rencontrée, allait choisir la chanteuse islandaise Björk comme personnalité inspirante ?

Voilà beaucoup de mystères !

Vraiment très fort. Et ce ne sont que quelques petits exemples du festival de tours et de surprises que nous avons eu le plaisir de voir et d'applaudir.

Accompagné de ses inséparables complices : Thierry Schanen pour la mise en scène et l'assistance en coulisses ainsi que Clément Naïbo à la régie, Cyril nous a fait passer une superbe soirée et nous a fait découvrir une vision inédite, toute en poésie, de la magie.

Le foyer rural vous donne maintenant rendez vous **le samedi 17 septembre 20h30** pour un spectacle d'un tout autre genre mais tout autant passionnant avec un one woman show: « Botanique nique nique », de et par Nicole Fallet, ou ... comment la lutte contre les bambous peut amener à des réflexions philosophiques et féministes. Nous vous y attendons nombreux...

Reportage de Véronique B



Luz'en Feu



Afin de fêter comme il se doit l'arrivée de l'été, le comité des fêtes de Luzancy a pu enfin cette année organiser Luz en Feu.



Cette animation consiste à inviter tout le village à venir pour assister à un concert au parc. Chacun apporte son pique-nique et s'installe à une table ou sur une couverture à même le sol et profite d'une soirée en famille ou entre amis.

Cette année, la mairie s'est associée à cette soirée en offrant un verre de l'amitié aux habitants entre 18H30 et 19H30.

Puis le comité a pris le relais afin de proposer de l'eau, des sodas ainsi que de la bière bien fraîche en partenariat avec la société le Décapsuleur, qui a ouvert son nouveau bar à St Cyr sur Morin. Quelques gâteaux maison étaient en vente.

La préparation sous une chaleur fût difficile mais s'est déroulée sous le signe de la bonne humeur et des rires des bénévoles venus en nombre. Dans la soirée un agréable vent frais a permis au plus grand nombre de profiter d'un super concert de **Cartouch' Ego**, qui n'a pas résisté aux nombreux rappels du public.



La soirée s'est terminée par le magnifique et traditionnel feu de la St Jean (avec quelques jours d'avance).



Parc de Luzancy

La rénovation des équipements du parc a commencé. Les deux terrains de pétanque ont été refaits à neuf en mars dernier.

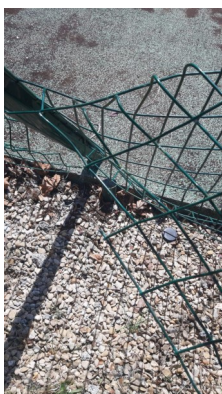
Nous vous attendons nombreux pour tirer et pointer dans la bonne humeur. Une réflexion est en cours pour organiser des tournois.

Maintenant c'est au tour du terrain de tennis de faire peau neuve.

En effet, les mousses que nous voyons actuellement sur toute la surface du terrain, et qui lui donnent cet aspect vert noirâtre, se sont progressivement et au fur et à mesure des années, installées dans toute l'épaisseur du revêtement, nécessitant un nettoyage en profondeur pour lui redonner toutes ses qualités techniques.

Ainsi, plusieurs interventions vont avoir lieu sur le court. La première sera un démoussage de la surface, travaux programmés mi-juillet. Cela permettra aux joueurs d'utiliser rapidement le court pour les beaux jours. La seconde étape qui consiste en un nettoyage de toutes les couches du revêtement, sera faite à l'automne. Le terrain sera repeint soit en octobre/novembre, soit au printemps prochain suivant les conditions météorologiques.

Tous les travaux qui sont effectués sur les équipements de la commune coûtent chers mais sont nécessaires pour conserver notre patrimoine en état. Ces travaux sont financés par des subventions, dotations, nos impôts.



Cependant, nous avons eue récemment la désagréable surprise de constater une dégradation du grillage du terrain de tennis. Ce vandalisme c'est un coût supplémentaire pour notre commune.

Il ne faut pas oublier que la destruction, la dégradation ou la détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui est punie par la loi de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (Article 322-1 du Code Pénal).

Le terrain de tennis est géré par une association de bénévoles. La cotisation annuelle est peu élevée pour permettre à tous les amateurs et passionnés de pouvoir échanger quelques balles.



Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter directement le président de l'association :

Monsieur Del Fabro Christian par tél au 06 07 96 92 11.

Travaux

Dans l'ancien cimetière:

Dans le cadre de la procédure de reprise de concession en état d'abandon dans l'ancien cimetière, nous avons mandaté L'entreprise Canard (société pompes funèbres) pour la création d'un nouveau ossuaire.



Au pont du Saussoy

Comme annoncé dans le dernier numéro les travaux ont été entrepris au pont du Saussoy pour permettre les écoulements des eaux pluviales .



Borne à vêtements

Une borne de récupération pour les vêtements est désormais implantée sur la place De Bercheny

Mots fléchés

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------------------|---|--------------------------------------|----------------------------------|-------------------|---|-----------|--|--|--|---|-------------------------------|
| VOITURES DU TOUR POSITION EN CÔTE | | VERTÈBRE MINABLE | | COUPLE SALAI | | PLANÈTE POT À SUCRE | | COURSE AU FINISH | | RAYON DE SOLEIL BRASSE DE L'AIR | | PRATIQUE OCCULTE PUBLIE |
| | | | | | | | | ENTRE PARIS ET ROUBAIX FLEUVE | | | | |
| RUISSEAU VOITURE DE OJUEE | | | ROUGE CRAMOISI OBLIGA- TION | | | PENSERAIT PRONOM INDEFINI | | | | | NOTE COUR INTÉRIEURE | |
| | | | | | | | | | | | | |
| VAINQUEUR DU TOUR | | NOMBRE DE POINTS PROCHE PARENT | | | | | | DISTINCTE SOLITAIRES | | | | |
| | | | | | | | | CONJON- TION ÉPICES | | MÉTRO MONNAIES ROUMAINE | | |
| SAINTE PHILIPPE SONGE | | | | | | RÉACTEUR NUCLÉAIRE DÉESSE MÈRE | | | LITHIUM GONFLÉ À BLOC SUR LE TOUR | | | BOURRUS |
| | | | | BONS EN MONTAGNE RESTITUÉE | | | | | | | | |
| MAILLOT DE LEADER | IRLANDE VAINQUEUR DU TOUR | | | | | LA PLUS PETITE QUANTITÉ | | | | | | |
| | | | | | BRINGUE RAFALE | | | | | TRANS- PORTS PUBLICS | PARTICULE ÉLÉMENT D'UN VÉLO | |
| INSTAN- TANES | | EXPLOSIF SE TRANS- FORMA | | | | SANS PARTI PRIS LIBERTAIRE | | | | | | OBSTINÉS |
| | | | | | | | | | MAILLOT SUR LE GIRO GRUGÉ | | | |
| APPRIIS UN JOUR DE COURSE | | | RÉCIPIENT LIEU PUBLIC | | | | | BOISSON HOMME DE MAIN | | | | INCAPABLE |
| | | | | | | PRENNENT EN CHARGE ORGANE | | | | | | |
| TRICHERIE SUR LE TOUR | OISEAU BICOLORE | | | MÉTAL JEU DE PIONS | | | | VAINQUEUR DU TOUR | APRÈS LUI, LE DÉLUGE | | EUROPE ABRÉGÉE DISTANCE SPATIALE | |
| | | | | | | | POSSESSIF | | | | | |
| PROVEN- ÇAL VIEILLE | | | | | | | | PRINCIÈRE | | | | |
| | | | | | NETTOYÉES | | | | | | | SUR LES DIPLOMES |

Mots perdus

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| T | E | B | A | R | C | E | L | B | A | S | E |
| N | S | T | F | H | O | U | L | E | R | E | U |
| E | T | T | E | S | U | D | E | M | T | I | G |
| M | R | N | M | P | O | L | D | E | R | A | L |
| E | A | A | A | E | M | A | J | G | L | B | A |
| L | N | S | H | E | R | E | I | S | A | V | E |
| E | S | U | C | P | S | I | T | R | I | I | M |
| E | I | J | N | A | M | U | R | L | S | S | U |
| L | I | T | T | O | R | A | L | R | S | T | C |
| M | A | R | N | A | G | E | R | C | E | H | E |
| V | A | G | U | E | S | A | T | E | E | M | E |
| D | I | G | U | E | T | A | L | E | E | E | A |

ALGUE
AMERRIR
BAIE
BARRAGE
CRABE
DIGUE
ECLUSE
ECUME
ELEMENT
ESTRAN

ETALE
HOULE
ISTHME
JETEE
JUSANT
LAGON
LAISSE
LITTORAL
MAREE
MARNAGE

MASCARET
MEDUSE
MER
PASSE
PHARE
POLDER
SABLE
TEMPETE
VAGUES
VASIERE

Recettes

Verte, jaune, grise, allongée ou ronde, la courgette est un légume peu calorique à la texture fine et à la saveur délicate. C'est un légume largement consommé dans le monde.

Des chercheurs ont mené des études sur la courgette, celles-ci ont montré des propriétés prometteuses de ses différents composants. Crue, elle contribue à l'apport de vitamine C et de vitamines B, de potassium et manganèse. Cuite à l'apport de potassium, phosphore et cuivre. De plus elle est très peu calorique.

Facile à cuisiner, elle se prête à de nombreuses recettes aux couleurs estivales. N'hésitez pas à les manger rapées comme pour les carottes.

Aujourd'hui nous vous proposons deux recettes à base de courgettes, l'une salée et l'autre sucrée.

FLAN DE COURGETTES ET COULIS DE TOMATES

Pour cette recette plusieurs variantes de dégustations. Vous pouvez manger l'ensemble chaud ou froid ou mixer flan chaud et coulis froid ou l'inverse (à vous de voir).

INGREDIENTS : 1.5 kg courgettes, 1kg tomates, 3 œufs, 50cl de crème fraîche, ail, oignon, ciboulette, persil, feuilles de menthe, sel, poivre, huile d'olive, piment d'espelette.

Couper les courgettes en petits morceaux. Les faire revenir dans de l'huile d'olive avec plusieurs gousses d'ail. Saler, poivrer, cuire à feu doux. A la fin de la cuisson les écraser grossièrement.

Battre les œufs avec la crème fraîche, ajouter, le basilic, la ciboulette, le persil et les feuilles de menthe finement ciselées, du sel, du poivre. Ajouter cette préparation aux courgettes.

Mettre dans un moule à cake, faire cuire à 190° pendant environ 35 minutes.

Servir avec un coulis de tomates que vous préparerez de la façon suivante.

Faites bouillir de l'eau et plongez-y les tomates quelques minutes afin de pouvoir les peler très facilement. Les couper en morceaux.

Épluchez l'ail et l'oignon puis hachez-les finement.

Versez l'huile d'olive dans une casserole. Ajoutez les tomates, l'oignon, l'ail, du sel et du poivre.

Faites mijoter à couvert et à feu doux pendant au moins 3/4 d'heure.

Mixer jusqu'à obtention d'un coulis bien lisse. Vous pouvez y ajouter du piment d'espelette pour relever le plat et également des feuilles de menthe, ou du basilic (suivant vos goûts).

CAKE CHOCOLAT COURGETTE

La courgette ne va bien entendu pas se sentir au goût. Cela dit, elle vous permettra de ne pas mettre de matière grasse dans ce gâteau (notamment du beurre). Mon intention n'était pas forcément de vous proposer une recette "light" mais plutôt une recette originale qui plus est sans lactose (pour celles et ceux qui y sont intolérants).

INGREDIENTS : 200 gr de chocolat noir, 200 gr de courgette, 3 oeufs, 80 gr de sucre roux, 80 gr de farine, 1/2 sachet de levure chimique

1 / Préchauffer le four à 180 °C (th. 6). Faire fondre le chocolat au bain-marie (ou au micro-ondes). Retirer du feu. Râper finement la courgette.

2/ Dans un récipient, battre les œufs et le sucre roux puis ajouter la farine et la levure tamisées. Mélanger jusqu'à obtention d'une préparation homogène. Incorporer le chocolat et mélanger à nouveau. Ajouter la courgette au mélange. Si vous voyez que la pâte est trop liquide n'hésitez pas à rajouter un peu de farine.

3/ Verser la pâte dans un moule et enfourner durant 30 à 35 minutes environ. C'est prêt !



A vos agendas

La Fête patronale se déroulera le weekend du 3 et 4 septembre 2022.

Comme tous les ans, la Mairie et le Comité des Fêtes vous proposent un weekend festif pour démarrer cette nouvelle année scolaire.

Cependant cette année, quelques petits changements verront le jour dans l'organisation habituelle pour le bonheur des plus grands mais aussi des plus petits.



Le samedi 3 Septembre :

- 14H00 : ouverture de la fête foraine avec une fermeture de la rue du Général Leclerc.
- 19H30 : Concert des Doudous Vampires sur la place.
- 20H30 : distribution de fanions au niveau de la buvette place de Berchery.
- 22H00 : Départ pour la parade de la place de Berchery jusqu'au pas de tir du feu d'artifice.
- 22H30 : Feu d'artifice.



Le Comité des Fêtes vous propose une restauration rapide tout au long de la soirée, n'hésitez pas à venir déguster un sandwich, un hamburger ou autre accompagnée de frites



Le dimanche 4 Septembre :

Brocante de 6H à 18H rue du général leclerc

Le lundi 5 Septembre :

17H00 : distribution d'un goûter ainsi que de tickets pour les manèges aux enfants scolarisés nés entre 2019 et 2010, en partenariat avec la mairie de Reuil En Brie.



Le Samedi 17 Septembre 20h30 : Nicole Fallet

Spectacle One Woman Show proposé par le foyer rural

MON SEULE EN SCÈNE

BOTANIQUE NIQUE NIQUE

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le bambou... sans jamais oser le demander.

Une heure d'humour déjanté, décalé, corrosif et osé.... #me too ou moi aussi.

Inscription et renseignement sur :

foyer.rural.luzancy@gmail.com ou au 01 60 23 52 10

Le dimanche 25 septembre : Repas du CCAS

Formulaire d'inscription
BROCANTE DE LA FÊTE PATRONALE
DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022

Organisée par le Comité des Fêtes

Renseignements : comitesdesfetesdeluzancy@gmail.com

Mme Giraud tél : 06.52.58.54.80

Inscription au foyer rural les mardis 26 juillet et 23 août de 18H00 à 20H00.

4€ le mètre linéaire (2m minimum)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Pièce d'identité fournie : _____

Nombre de mètres souhaités : _____

Je soussigné, _____ atteste par la présente être un particulier, ne vendre que des objets personnels et usagés, et ne pas avoir effectués plus de deux ventes au déballage cette année.

Signature :

Pour que votre inscription soit complète joindre (tout dossier incomplet ne sera ni accepté ni validé).

- Ce formulaire d'inscription,
- Votre règlement en chèque de préférence,
- La photocopie de votre pièce d'identité,
- un chèque de caution de 50€ à l'ordre du comité des fêtes (**il vous sera rendu après vérification que votre emplacement soit vide et propre**).

Nous vous rappelons, que la brocante occupera la rue du Général Leclerc (interdite à la circulation).
L'association vous propose un stand de restauration rapide : viennoiseries, frites, grillades, boissons

...

SOUS RESERVE QUE LES CONDITIONS SANITAIRES LE PERMETTENT.

-- Bibliothèque --



- **Un jardin de mensonges**
Susan FLETCHER - Roman
- **Porca miseria :**
Tonino BENACQUISTA - Roman
- **Numéro Deux - Histoire vraie**
David FOENKINOS - Roman
- **Le grand monde:**
Pierre LEMAITRE - Roman
- **La saignée:**
Cédric SIRE - Policier
- **Retour à Lemberg :**
Philippe SANDS - Roman historique
- **Lucia:**
Bernard MINIER - Policier

- **Azincourt par temps de pluie :**
Jean TEULÉ - Roman historique
- **Les flammes de pierre :**
Jean Christophe RUFIN - Roman
- **L'affaire Alaska Sanders:**
Joël DICKER - Roman Policier



**Vous souhaitez bénéficier de la bibliothèque?
Une adhésion de 10 € par famille est nécessaire**

**Contact: Présidente
Nicole CHARLET
01 60 23 52 10**

Mes Alertes

A l'air du numérique, lorsque des informations urgentes doivent circuler, elles sont échangées par le biais de différents groupes WhatsApp ou autre, mais encore faut-il faire partie de l'un de ces groupes de discussion.

La municipalité a donc cherché un moyen de pouvoir prévenir le plus rapidement possible les personnes concernées ou désireuses d'être informées.

Nous ne sommes pas tous intéressés par les mêmes sujets : école, événements culturels, météo, problème sur la route

Depuis peu, un système d'information rapide a été mis en place pour les habitants de Luzancy sur certains sujets spécifiques : **mesalertes.fr**.



Pour en bénéficier c'est simple et gratuit. Il vous suffit de vous inscrire sur le site **mesalertes.fr**, vous rentrez vos informations, vous validez un mail de confirmation et vous choisissez les thèmes qui vous correspondent, ces thèmes ne sont pas fixes et vous pouvez faire évoluer votre profil à tout moment, de son côté la mairie peut aussi faire évoluer les thèmes en fonction des besoins et de l'usage.

Vous pouvez ne choisir aucun thème et dans ce cas seul des messages urgents concernant tout le village et ces hameaux vous seront envoyés, ou par exemple si votre enfant scolarisé sur le RPI est en sortie scolaire, nous pouvons informer tous les parents de la classe inscrit sur le déroulé du voyage.

Une option est possible afin de garder la confidentialité, ainsi la mairie ne peut visualiser que les thèmes sur lequel vous êtes désireux d'être informé (ni nom, ni adresse ni coordonnées n'apparaissent).

La mairie dispose de deux possibilités d'envoi ; le mail si l'information n'est pas urgente : coupure d'électricité prévu, travaux dans une rue Et les SMS en cas d'urgence : un arbre tombé sur la chaussée, un retard de bus scolaire, un enseignant absent....

Le bonheur des pattes



Le bonheur des pattes aide à trouver un foyer aux animaux abandonnés, délaissés ou maltraités.

Des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur amour pour ces êtres qui ne demandent qu'à être aimés.

Ils recueillent avec leur bénévoles les animaux en danger que nous plaçons en famille d'accueil, le temps de trouver un bon maître. Nous préférons qu'un propriétaire nous avoue être dépassé ou pas en mesure de donner à son animal les soins dont il a besoin, que de voir un canin au fond d'un canal, lesté par des poids.

Le Bonheur des Patte

7 bis rue du 104ème Régiment d'Infanterie

77138 Luzancy

Tél : 06-50-25-36-06

<http://lebonheurdespattes.e-monsite.com>

Zen en vacances ?

Avant de partir en vacances :

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.



L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Cette opération concerne toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande auprès du commissariat ou dans la brigade de gendarmerie plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Pour gagner du temps, vous pouvez remplir le formulaire se trouvant sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

Contre les cambriolages,
les bons réflexes!

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Plan Canicule

En prévention de la canicule, la Mairie met en place un dispositif d'accompagnement pour les personnes fragiles qui le souhaitent. En cas de fortes chaleurs



Vous vous sentez vulnérable et/ou vous avez peur d'être isolé pendant l'été ?

Faites-vous connaître dès maintenant en mairie

Les informations que vous communiquez sont confidentielles.

En cas de fortes chaleurs, vous serez contacté(e) Une alerte pourra être déclenchée en cas de problème ou de non-réponse.

Ne restez pas
seul face à la
CANICULE
Faites-vous connaître !



PREVENTION
Le CCAS veille
sur les personnes âgées
handicapées, vulnérables et isolées

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- MANTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOIETS LE JOUR
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

Ministère des Solidarités et de la Santé

Prévention



Alors que de nombreuses régions connaissent ces jours-ci des pics de chaleur, VNF relance sa campagne [#CoulePasTonÉté](#), soutenue par le Ministère des sports, pour sensibiliser aux risques de noyade dans les rivières, canaux & fleuves

Même s'ils constituent un grand terrain de détente et de loisirs dans un contexte estival, proposant une multitude d'activités encadrées (vélo, balade en bateau, canoë-kayak, ou encore paddle), la baignade y est dangereuse et, sauf exception, interdite.

!

https://www.vnf.fr/.../vnf-lance-la-saison-iii-de-la-...

Transport



[AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - TRANSPORT DES LYCEENS rentrée scolaire 2022-2023]

Les lycéens des 54 communes du territoire pourront une nouvelle fois bénéficier d'une aide financière de 63 € sur leur carte de transport IMAGINE'R pour l'année scolaire 2022-2023. Déjà mis en oeuvre les années précédentes, ce dispositif est renouvelé.



Vous pouvez effectuer votre demande à partir du 15 juin 2022. Pour connaître les démarches et les conditions afin d'obtenir l'aide financière, rendez-vous sur cette page : <https://cutt.ly/nKqtMUUp>



Une question ou une demande de renseignement ?
E-mail : transport@coulommierspaysdebrie.fr
Tél : 01 84 32 03 25



Mission Locale

Une mission de service public

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes (couramment appelées missions locales) sont, en France, des organismes chargés d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale. Elles ont été créées par ordonnance en mars 1982 à la suite du rapport de Bertrand Schwartz (septembre 1981), L'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Les missions locales sont des organismes chargés de l'accueil, de l'information, de l'orientation professionnelle et d'accompagnement pour construire un projet professionnel déterminé. Conformément à l'article 13 de la loi de programmation pour la cohésion sociale, elles s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie.

Les missions locales remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et sont définies aux articles L5314-1 à 4 du Code du travail (France).

Emploi

- Stage
- Santé
- Formation
- Logement

Citoyenneté

Les services proposés aux jeunes

- Accompagnement individualisé avec un conseiller référent
- Définition d'un projet professionnel
- Accès aux formations
- Accès à l'emploi

Gratuité des services

15 bis avenue de Strasbourg

77120 COULOMMIERS

Tel : 01 64 20 76 59



Etat Civil



NAISSANCE:

- DEMAREZ LEDUNOIS Sacha, Mickaël, Marc né le 16/05/2022.

MARIAGE:

- 21 Mai 2022 : Madame DE ARAUJO & Monsieur SALVAYRE
- 4 Juin 2022 : Madame SURY et Monsieur SEDDIK
- 4 Juin 2022 : Madame FATHI et Monsieur VIALLEVIEILLE



Renseignements et adresses utiles

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Gendarmerie : | 01.60.22.01.19 |
| Pompiers : | 01.60.24.22.90 ou le 18 |
| Police secours : | 17 |
| SAMU : | 01.64.39.01.70 ou le 15 |
| Centre Anti-Poison : | 01.40.37.04.04 (Paris) |
| Hôpital de MEAUX : | 01.64.35.38.38 |
| Hôpital de REIMS : | 03.26.78.79.20 |
| Hôpital de COULOMMIERS : | 01.64.65.37.00 |
| Infirmières à SAACY : | 01.60.23.72.19 |

Les pharmacies du secteur:

| | | |
|--------------------|---|----------------|
| GOETZ/PRIEUR : | 7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne | 01.60.23.60.20 |
| Du FAUBOURG : | 18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre | 01.60.22.00.43 |
| De CONDE : | 85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre | 01.60.22.92.80 |
| Des PELLETIERS : | 18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre | 01.60.22.00.44 |
| ESMIEU : | 1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre | 01.60.22.01.01 |
| RIBOULOT : | 23 Grand Place, Jouarre | 01.60.22.06.04 |
| POISSON-LEMAITRE : | 15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux | 01.64.35.98.45 |

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

Les ambulances du secteur:

| | | |
|------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Ambulances Fertoises : | 28 bis rue de Jouarre, Jouarre | 01.60.22.03.45 |
| Azur Ambulances : | 17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre | 06.70.50.02.74 |
| Ambulances Favier : | 45 place Delahaye, Charly sur Marne | 03.23.82.04.56 |

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : **S . N . C . F .** : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0
0810.772.477 **Marne et Morin** : 01.60.22.43.57

E.D.F. **Dépannage** : 0810.333.277 **Presbytère de Saacy** : 01.60.23.60.55

Gaz dépannage : 0810.433.077

Renseignements et adresses utiles (suite)

LA MAIRIE :

Lundi de 8h30 à 11h30
Mardi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h



La Mairie
7 rue de la mairie
Tel 01.60.23.61.57
secretariat@mairieluzancy.fr



POSTE :

Lundi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h



La Poste
2 rue des jardinets
Tel. 01.60.23.77.18

LA BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 15h à 16h
Jeudi de 18h à 19h
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10
Affichage des permanences :
à la bibliothèque, au foyer et à la Mairie.



La Bibliothèque
Rue de la mairie
Tel 01.64.35.99.87

LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE

Lundi, mercredi: 10h-12h, 14h-18h (17h en hiver)
Mardi: 14h-18h (17h en hiver)
Vendredi, dimanche: 9h-12h
Samedi: 9h-12h, 14h-18h (17h en hiver)



La Déchèterie
Les Courturelles
Tel: 01.60.44.40.03

MECA'DOM 77
 "Mécanique à Domicile"
 TP - AGRICOLE - PL
 Tél : 06 86 64 04 84

BEAUVOIS JOCELYN EURL
**PLOMBERIE
 CHAUFFAGE
 CARRELAGE**
 01.60.23.51.18
 eurl-beau.jo@wanadoo.fr
 28 rue Alexandre Bouché
 77138 LUZANCY
 Siret : 44024110700026

JPH EVENT
 Son - Lumière - Vidéo
 Podium - Piste de danse
 06 08 06 88 87 Site : www.jph-event.fr
 34 rue des jardinets Mail : jph-event@orange.fr
 77138 Luzancy Siret : 529 570 327 00013

Antiquaire - Brocanteur
 Achats / Ventes d'objets, meubles, pendules, miroirs, ...
VENANT Nicolas
 06.86.25.04.31 - 09.51.10.12.85
 labrocantenedenicolass@orange.fr
 57 rue du Gal Leclerc - débarras de maison -
 77138 LUZANCY

Charles Bois
 Menuisier
 Mobilier
 Aménagement
 Décoration
 Création
 Ergonomie
 Accessoires
 Jouets & jeux
 06.63.84.70.58 / charlesbois.wixsite.com/luzancy

Alicia Renou
 Maître Reiki
 Praticienne NeurOptimal®
 www.osez-vous-maintenant.com
 06-89-44-84-60 alicia.renou.reiki77@gmail.com

FCDSB NETTOYAGE DE VITRES
 DEMANDEZ VOTRE DEVIS GRATUIT
 TEL: 07-81-50-61-87

L'atelier de sandra
 Coiffure à domicile 0642032889

LE DAUPHIN
Mr. DUCH Dominique
 23, rue du Général Leclerc
 77138 LUZANCY
Bar-Tahac-Journaux
 Téléphone - Fax
 01 60 23 51 10
 Fermé le mercredi

Artisan Boulanger
FOURNIL DE LUZANCY

s.a.r.l. MEDAC
 Fournitures et Pose
 de menuiserie PVC
 Mr De Oliveira
 06 07 26 91 09 - 06 27 89 00 18
 45, rue des Jardinets - 77138 LUZANCY
 Tél/Fax : 01 60 23 71 99 - Email : medac@orange.fr

Imprimerie du Faubourg
 Sylvie LAPLANCHE
 28, rue du Faubourg - 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
 Tél. : 01 60 22 01 74
 Fax : 01 60 22 97 50 - E-mail : imprim.faubourg@wanadoo.fr

Ne Pas Jeter sur la voie publique